

# MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE

PROCEDURE ADAPTÉE  
(Article 28 du Code des marchés publics)

## REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Maître d'ouvrage :

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière

Objet de la consultation :

« Démarche prospective :  
Le Parc naturel régional de Brière  
en 2060 »

Date et heure limites de réception des offres : Lundi 17 décembre 2018 à 15h00

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière  
214 rue du Chef de l'île  
44720 SAINT JOACHIM  
Tel :02.40.91.68.68



Une autre vie s'invente ici



# SOMMAIRE

## **ARTICLE 1 - INTERVENANTS A L'OPERATION**

- 1.1 - Maître d'ouvrage**
- 1.2 - Autres intervenants**

## **ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ**

- 2.1 - Nature des prestations**
- 2.2 - Nomenclature**
- 2.3 - Forme du marché**
- 2.4 - Décomposition en tranches**
- 2.5 - Dévolution du marché**
- 2.6 - Solution de base, variantes**
- 2.7 - Variantes facultatives (Options)**
- 2.8 - Délais d'exécution**

## **ARTICLE 3 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

- 3.1 - Modalités de règlement**
- 3.2 - Cautions et garanties exigées**
- 3.3 - Forme juridique des soumissionnaires**

## **ARTICLE 4 - PROCEDURE**

- 4.1 - Procédure de passation**
- 4.2 - Critères de jugement des offres**
- 4.3 - Classement des offres**
- 4.4 - Date limite de remise des offres**
- 4.5 - Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées**
- 4.6 - Délai de validité des offres**
- 4.7 - Modifications de détail au dossier de consultation**
- 4.8 - Unité monétaire**

## **ARTICLE 5 - PRESENTATION DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

- 5.1 - Présentation des offres**
- 5.2 - Condition d'envoi et de remise des offres**
- 5.3 - Composition du dossier de la consultation**

## **ARTICLE 1 - INTERVENANTS A L'OPERATION**

### **1.1 - Maître d'ouvrage**

La présente consultation est lancée par le maître d'ouvrage suivant :  
**Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière**  
**214 RUE DU CHEF DE L'ILE, ILE DE FEDRUN**  
**44720 SAINT-JOACHIM**

Les candidats désirant obtenir des renseignements administratifs et techniques s'adresseront à :

**214 RUE DU CHEF DE L'ILE, ILE DE FEDRUN**  
**Tel : 02 40 91 68 68**  
**Fax : 02 40 91 60 58**

**Le dossier plan et descriptif sera mis en ligne sur le site [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com)**

### **1.2 - Autres intervenants**

Pour obtenir les renseignements techniques complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir au plus tard 14 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite (courrier ou mail) à : [b.daval@parc-naturel-briere.fr](mailto:b.daval@parc-naturel-briere.fr) et [j.lesiard@parc-naturel-briere.fr](mailto:j.lesiard@parc-naturel-briere.fr)

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Une réponse sera adressée au candidat ainsi qu'éventuellement à tous les candidats ayant retiré le dossier si la réponse est de nature à influencer les offres, au plus tard 11 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## **ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE**

### **2.1 - Nature des prestations**

La présente consultation porte sur la démarche prospective : le Parc naturel régional de Brière en 2060  
La prestation est détaillée dans les pièces constitutives de la présente consultation.

### **2.2 - Nomenclature**

Cette consultation relève de la nomenclature : code CPV. Services d'études - 79311000-7

### **2.3 - Forme du marché**

Procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

### **2.4 - Décomposition en tranches**

Sans objet

## **2.5 - Dévolution du marché**

Le marché pourra être attribué à un seul prestataire ou à un groupement solidaire.

## **2.6 - Solution de base**

Les candidats doivent formuler uniquement une proposition conforme au dossier de consultation.

## **2.7 - Variantes facultatives (options)**

Variante facultative n°1

Le prestataire devra indiquer le coût unitaire d'une réunion supplémentaire dans sa proposition commerciale. Le cas échéant, cette réunion viendra compléter celles déjà prévues et réalisées à la bonne réalisation des différentes étapes. En aucun cas, cette réunion n'a vocation à palier la non validation du travail du prestataire.

Variante facultative n°2

Edition des documents de synthèse « partager la démarche prospective » sur la base de 1.000 exemplaires pour les élus et 20.000 exemplaires pour le grand public.

## **2.8 - Délais d'exécution**

Les délais d'exécution maximum de réalisation de l'étude sont précisés dans le cahier des clauses particulières.

## **ARTICLE 3 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### **3.1 - Modalités de règlement**

Les paiements s'effectueront sous forme de virements par mandats administratifs. Les sommes dues en exécution du présent marché seront payées dans les délais réglementaires.

### **3.2 - Cautions et garanties exigées**

Selon C.M.P.

### **3.3 - Forme juridique des soumissionnaires**

Le marché pourra être attribué à un cabinet unique ou à un groupement, le cas échéant, celui-ci sera obligatoirement solidaire.

La forme du groupement ainsi que le nom du mandataire seront précisés par les soumissionnaires dans l'acte d'engagement.

Ces informations devront être cohérentes avec celles contenues dans la lettre de candidature (imprimé DC 4).

## **ARTICLE 4 - PROCEDURE**

### **4.1 - Procédure de passation**

La présente consultation est lancée sous forme de procédure adaptée avec possibilité de négociation conformément au Code des marchés publics.

Les candidats sont informés que Le Pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

#### **4.2 - Critères de jugement des offres**

Les offres recevables seront classées selon les critères ci-dessous, de façon à dégager l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères suivants ont été retenus :

- 60 % : valeur technique au regard des dispositions prévues au CCP de la présente consultation.
- 10 % : la composition de l'équipe et son expérience dans des démarches similaires
- 30 % : le prix

La valeur technique de l'offre et la composition de l'équipe sera appréciée en exploitant les documents et informations transmis par le candidat.

La décomposition forfaitaire n'étant pas une pièce contractuelle, le candidat ne pourra se prévaloir d'une erreur quelconque dans ce document pour modifier le prix global et forfaitaire.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour se mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant : en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas de discordance entre les divers documents, seul le montant global porté sur l'acte d'engagement sera contractuel et prévaudra sur les autres prix ou montants accompagnant l'offre.

*Le jugement des offres est établi sur la base de l'unité monétaire choisie par le Maître d'ouvrage.*

#### **4.3 - Classement des offres**

Après analyse, les offres sont classées par ordre décroissant.

Les trois offres les mieux classées feront l'objet d'une négociation avant que le Pouvoir adjudicateur ne retienne celle qui apparait la plus en adéquation avec le projet.

Cette négociation prendra notamment la forme d'un entretien qui sera calé le 10 ou le 11 janvier 2019.

En cas de non présence lors du ou desdits entretiens, le candidat non présent sera obligatoirement exclu de la consultation (sauf cas de force majeure, le cas échéant, le maître d'ouvrage demandera un justificatif).

Le candidat dont l'offre aura été retenue sera invité à présenter les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics dans un délai de cinq (5) jours à compter du courrier ou du fax lui prescrivant de le faire. A défaut, son offre sera rejetée.

Le Pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

#### **4.4 - Date limite de remise des offres**

La date limite de réception ou de dépôt des offres figure en page de garde du présent document.

#### **4.5 - Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées**

Les offres devront impérativement être rédigées en langue française.

#### **4.6 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Les prix définitifs sont réputés fermes pendant la totalité du marché.

#### **4.7 - Modifications de détail au dossier de consultation**

Le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **4.8 - Unité monétaire**

Le candidat est informé que le Parc naturel régional de Brière souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire de compte suivante : EURO.

En cas de groupement, l'unité monétaire de compte est définie par le mandataire. Elle sera la même pour tous les cotraitants.

L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélection de jugement des offres. Si le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle du Parc de Brière, il accepte que celui-ci procède à la conversion de son offre en application des articles 4 et 5 du Règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997. Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage.

Dans l'hypothèse où le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle souhaitée par le Parc de Brière, et si cette offre est retenue, il est informé et accepte par avance que l'unité monétaire souhaitée par le Parc de Brière puisse s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché.

L'unité monétaire dans laquelle le titulaire du marché souhaite être payée est indiquée dans l'acte d'engagement.

### **ARTICLE 5 - PRESENTATION DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

#### **5.1 - Présentation des offres**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées présentées ci-dessous.

*En cas de groupement, ces pièces sont à fournir par chaque cotraitant, excepté l'imprimé DC4 qui n'est à fournir que par le mandataire, celui-ci se chargeant de le faire signer à ses cotraitants.*

**Envoi de l'offre** contenant les éléments concernant le candidat à savoir :

- 1) Lettre de candidature (imprimé DC4) ou équivalent.  
En cas de candidature émanant de groupement d'entreprises, la lettre de candidature (type DC4) sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité (article 51.4 du Code des Marchés Publics).
- 2) La déclaration du candidat (type DC5) dûment complétée et signée. Les rubriques relatives aux moyens du candidat (personnel et présentation détaillée du matériel) et à ses références (références professionnelles de moins de cinq ans en matière de travaux similaires faisant apparaître la nature et les quantités

de prestations réalisées, et l'organisme pour qui elle l'a été) devront être remplies avec soin.

- 3) Une attestation d'assurance responsabilité civile et responsabilité décennale précisant les risques couverts et le montant des garanties en cours de validité.
- 4) Références récentes portant sur des travaux similaires avec leur date de réalisation.
- 5) un acte d'engagement (ATTRI 1), accompagné éventuellement des demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour les sous-traitants désignés au marché.
- 6) La proposition financière détaillée et décomposée.
- 7) Un mémoire technique conformément à l'article 5.3. du présent règlement de consultation.

## **5.2 - Condition d'envoi et de remise des offres**

La date limite de réception des offres est fixée au **lundi 17 décembre 2018 à 15h00.**

### **Offre papier**

Les offres doivent être adressées ou remises avant cette date à l'adresse suivante :

Parc naturel régional de Brière

214 rue du Chef de l'Île Ile de Fédrun 44720 SAINT JOACHIM

Les offres pourront être transmises à cette adresse par tous les moyens permettant de donner la date et l'heure certaines de réception du document.

Les offres transmises par télécopie ne seront pas admises.

Les entreprises devront tenir compte des horaires d'ouverture du centre administratif du PNRB à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (fermeture le mardi après-midi et les jours fériés).

### **Offre électronique**

Selon les modalités prévues dans la centrale des marchés.com

Aucune offre ne peut être envoyée sur les adresses mails du maître d'ouvrage.

## **5.3 - Composition du dossier du marché**

Le dossier du marché contient les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation paraphé et signé à la dernière page ;
- l'acte d'engagement signé ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) paraphé et signé
- un mémoire technique paraphé et signé
- une annexe financière paraphée et signée dans laquelle le candidat détaillera les coûts des différentes activités par étape et en fonction du calendrier présenté dans le CCP, en détaillant les interventions des membres de son équipe et ou groupement.